



Le Collège des Inspecteurs Généraux des Ministères



Quinze années au service de
l'amélioration de la
gouvernance dans l'Administration
Publique du Royaume du Maroc

23 décembre 2014

« ...la bonne gouvernance est la clé de réussite de toute réforme. Elle est essentielle à la réalisation des objectifs de toute stratégie. ...»

Extrait du Discours de **SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI**, adressé à la Nation le mercredi 20 août 2014 à l'occasion du 61ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

De la création du Collège

- Création vers fin 2000, en qualité d'association de droit privé, en vue de répondre à un besoin d'actions structurées autour d'objectifs institutionnels, professionnels et pédagogiques pour le renforcement du contrôle dans l'Administration publique.
- Dans le contexte de l'alternance politique, l'activation du rôle des IGM a été bien soulignée par le Premier Ministre (mars 2001).
- Dès lors, le Collège s'est positionné comme force de proposition et d'action dans les domaines de l'inspection, de l'audit, du contrôle interne et de l'éthique publique en passant par des moments forts de lecture de la doctrine, de conception de référentiels juridiques, de normes professionnelles et de plans de formation.

Les objectifs du CIGM

- Contribuer au développement des valeurs déontologiques et morales régissant le fonctionnement des Inspections Générales des Ministères ;
- Promouvoir la culture de transparence, d'éthique, d'équité d'efficacité et de citoyenneté au sein de l'Administration publique ;
- Assurer la participation des Inspections Générales des Ministères aux efforts et initiatives de moralisation et de rationalisation de l'Administration Publique ;
- Améliorer le statut et le niveau de compétence des cadres des Inspections Générales des Ministères en matière administrative, technique et de contrôle de la gestion publique.

Les actions déployées

- La réalisation ou la contribution à des travaux de recherches, d'études et de conseils dans leurs domaines de compétence ;
- La proposition de plans de formation et de perfectionnement des cadres des Inspections Générales des Ministères ;
- L'échange d'expériences entre les Inspections Générales ;
- L'établissement des relations de coopération, d'échange et de partenariat entre les Inspections Générales des Ministères et les organismes nationaux de bonne gouvernance d'une part et d'autre part les organismes similaires internationaux ;
- L'organisation d'activités scientifiques et culturelles.

De l'option institutionnelle

- Un benchmark international a été effectué avec des IG de France des USA et du Canada ;
- Nécessité de doter les IGM d'un statut unifié ; un projet de décret a été élaboré après les rencontres de Bouznika et de Maamora à fin 1999;
- Les missions originelles des IGM consistaient à « informer le Ministre sur la gestion des services et à instruire toute requête qui lui est confiée par le Ministre et de procéder sur ses instructions aux inspections, enquêtes, études, contrôles et audits des services centraux du Ministère. »

Diwan Al Madhalim : objet de la première lettre de mission des IGM

Lettre de mission adressée par M. le Premier Ministre 15 avril 2004 aux IGM. Elle se rapporte à Diwan Al Madhalim (Institution du Médiateur) :

- Superviser la coordination étroite entre Wali Al Madhalim et les différents services administratifs concernés par les doléances ;
- Suivre l'étude et l'examen des plaintes, doléances et demandes de règlement émanant de Diwan Al Madhalim et veiller à ce qui leur soit répondu dans les délais prescrits par les dispositions du règlement intérieur de l'institution ;

Diwan Al Madhalim : objet de la première lettre de mission des IGM (suite)

- Suivre les décisions prises par l'Administration concernée ;
- Proposer toute mesure ou disposition susceptible d'améliorer la structure d'accueil et de communication dans l'administration et de simplifier les procédures administratives afin d'éviter tout préjudice aux citoyens et de les faire profiter des services de l'administration dans les meilleures conditions.

Diwan Al Madhalim : objet de la première lettre de mission des IGM (suite)

- Créer et tenir une base de données réservée aux plaintes, doléances et à leurs réponses
- Etablir un rapport annuel qui permet d'appréhender l'action de l'Administration dans le domaine de la protection des droits et le redressement des iniquités, rapport qui devra être adressé au Premier ministre sous couvert du Ministre de tutelle

Réflexion du Collège sur l'exercice de la fonction des IGM

- Concernant le métier : le Collège a œuvré pour adapter des référentiels et standards ainsi que la conception de modules de formation adaptés aux besoins des staffs inspecteurs et auditeurs. L'expertise de cabinets de renommée, Mesnaoui Mazar et KPMG a été très bénéfique. La formation des cadres a été domiciliée chez l'ISCAE, L'ENA et l'ISA.
- Sur sa vocation, sa finalité, sa vision et son mode de fonctionnement, plusieurs retraites ont été organisées pour débattre les choix stratégiques du Collège : 1999, 2000, 2005, 2006, 2009 et 2014. Ces rencontres ont abouti à des documents d'orientation qui constituent un cadre de référence.

Un environnement en pleine mutation

- Une nouvelle dynamique de réformes a été amorcée au Maroc par le discours Royal du 9 mars 2011. Soutenu massivement par le peuple marocain, ce processus a été marqué par l'adoption d'une nouvelle constitution qui place la bonne gouvernance parmi les fondements de l'Etat, au même titre que les principes de « participation » et de « pluralisme ».

Un environnement en pleine mutation (suite)

- La bonne gouvernance figure également au cœur du programme gouvernemental qui lie « la responsabilité à la reddition des comptes et les droits aux obligations ». Dans le cadre de la réforme administrative, le programme gouvernemental vise « l'activation du rôle des Inspections Générales des Ministères en vue de les rendre des organes efficaces dans les domaines de l'inspection et l'audit interne ».

Uniformisation du cadre institutionnel des IGM

- Un décret portant sur les attributions des IGM est venu enrichir l'arsenal de la chaîne marocaine de contrôle public comprenant la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale. Le Décret n°2.11.112 du 23 juin 2011 relatif aux Inspections Générales des Ministères (IGM) a été publié dans le Bulletin Officiel n° 5960 du 14 juillet 2011*.

*En vue de faciliter l'application de ce Décret et d'assurer l'activation des rôles des IGM, M. le Premier Ministre a diffusé la Circulaire N° 8/2011 en date du 25 août 2011

Uniformisation du cadre institutionnel des IGM (suite)

- Les IGM ont désormais une vraie opportunité à saisir pour valoriser leur statut par la mise en œuvre intégrale du nouveau texte qui constitue une reconnaissance, une identité, un mode de fonctionnement, des périmètres d'intervention, des champs de liaison et un profil des cadres.

Missions des IGM

- Approche nouvelle :
 - programme de travail annuel,
 - rapport annuel,
 - motivation des staffs.
- Les missions ont été détaillées et élargies par le Décret n°2.11.112 relatif aux Inspections Générales des Ministères du 23/06/2011:
 - Relations avec les organismes de contrôle et de bonne gouvernance : IGF, Cours des Comptes, Instance Centrale de Prévention de la Corruption et Institution du Médiateur ;
 - Inspection et contrôle ;
 - Audit et évaluation.

Missions des IGM

(suite)

➤ Dans le domaine de l'inspection et du contrôle

- Veiller à la bonne mise en œuvre des **textes** et à la bonne gestion des fonds publics ;
- Effectuer les contrôles et **audits internes** relatifs à la préparation et à l'exécution des **marchés publics**;
- **Enquêter sur les plaintes et doléances** des usagers, citoyens et personnel du Ministère;

Missions des IGM

(suite)

➤ Dans le domaine de l'inspection et du contrôle

- Renforcer l'**éthique** (divulgation des conflits d'intérêts);
- Assurer le **suivi des recommandations** émises dans les rapports des organismes de contrôle et de bonne gouvernance.

Missions des IGM (suite)

➤ Dans le domaine de l'audit et de l'évaluation

- **Auditer** la tenue des livres d'inventaires du patrimoine immobilier et des magasins ;
- **Evaluer** les résultats des activités des services par rapport aux objectifs et aux coûts qui en résultent ;
- Présenter des services de **conseil** à la demande.

Missions des IGM (fin)

- **Dans le domaine de l'audit et de l'évaluation**
 - Réaliser les **opérations d'audit** et faire des suggestions pour améliorer l'**efficience** et l'**efficacité** ;

La volonté Royale pour la consolidation de la gouvernance

- Le discours adressé à la Nation par SA MAJESTÉ LE ROI le mercredi 20 août 2014 à l'occasion du 61^{ème} anniversaire de la révolution du Roi et du peuple revient sur l'importance de la gouvernance dans le processus de développement du Royaume en soulignant ce qui suit :

« ... la bonne gouvernance est la clé de réussite de toute réforme. Elle est essentielle à la réalisation des objectifs de toute stratégie....

... Il convient aussi de renforcer le rôle stratégique de l'Etat en matière de régulation et d'organisation et d'engager avec audace les grandes réformes, notamment en matière de régimes de retraite et de fiscalité, tout en veillant à poursuivre l'application des règles de bonne gouvernance dans tous les secteurs. »

Un environnement favorable au renforcement du rôle du CIGM

- Dans ce cadre nouveau au sein duquel agissent les IGM, la place du Collège est encore plus pertinente pour servir comme espace d'appui aux capacités de contrôle, d'audit et d'évaluation des performances.
- Ainsi, les Inspections Générales des Ministères sont appelées à jouer un rôle important dans la mise en œuvre intégrale de la loi fondamentale du Royaume ainsi que du Programme gouvernemental, en contribuant de manière efficace à l'amélioration de la bonne gouvernance au sein de l'Administration marocaine